



Madame, Monsieur,

Vous avez acheté un pack TNTSAT et êtes aujourd'hui **concernés par le renouvellement de votre carte**. Vous vous posez des questions légitimes sur ce renouvellement, nous vous proposons d'y répondre en 5 points.

### **1/ Pourquoi renouveler ma carte ?**

Dans les conditions générales de vente des packs TNTSAT, **il est clairement spécifié que les cartes TNTSAT ont une durée de validité de 4 ans.**

La technologie de carte utilisée au début de la commercialisation du service TNTSAT (Viaccess 3.0, technologie commercialisée dans les décodeurs TNTSAT de 2007 à 2009) **fait aujourd'hui l'objet d'un piratage avéré**. Cette technologie n'assure donc plus la **sécurité indispensable pour respecter la territorialité des droits**, demandée par les ayants droits (y compris pour les chaînes françaises « gratuites »), mais aussi la **protection des investissements consentis par les industriels français**.

Il est donc indispensable de **procéder au remplacement physique de ces cartes au-delà** de leur durée de validité de 4 ans, par une carte d'une technologie plus récente (Viaccess 5.0).

### **2/ Combien coûte la carte?**

Le prix de la carte TNTSAT est de **15 €**. **Ce prix couvre le coût de la carte et le coût de livraison à votre domicile.**

### **3/ Comment renouveler la carte ?**

Vous pouvez renouveler votre carte soit :

- **par Internet** sur le site [www.tntsatsat.tv](http://www.tntsatsat.tv)
- **par téléphone** auprès d'un conseiller TNTSAT au **08 11 36 08 16** (prix d'un appel local)

### **4/ Pourquoi les cartes ne sont pas vendues par mon distributeur?**

Pour des raisons logistiques, **le coût de 15€ ne saurait être garanti autrement que par une gestion centralisée du renouvellement** des cartes.

Par ailleurs, TNTSAT a voulu **prendre à sa charge directement les réclamations et les litiges clients**, en centralisant le renouvellement des cartes TNTSAT sur le site internet et la ligne téléphonique. Votre distributeur **n'a donc pas la possibilité de vous vendre directement la carte TNTSAT**. Il peut par contre, s'il le souhaite, vous accompagner dans le processus de renouvellement en ligne ou par téléphone.

### **5/ TNTSAT est-il toujours un service de TNT « gratuite » par satellite ?**

Le service de réception des chaînes de la TNT par satellite est **bien un service gratuit**. Pour rappel, le rôle du groupe CANAL+ et, plus précisément de la société CANAL+ DISTRIBUTION, est de diffuser à ses

## INFORMATIONS RELATIVES AU RENOUELEMENT DE LA CARTE TNTSAT

frais par satellite les chaînes nationales gratuites de la TNT en France, **sans que la réception de ces chaînes ne soit conditionnée à la location de décodeur, ni à un abonnement** (article 98-1 de la Loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de la communication). La société CANAL+ DISTRIBUTION agit donc en tant que prestataire technique de diffusion par satellite au service des fabricants de décodeurs satellites TNTSAT.

L'offre de service TNTSAT proposée est conforme aux exigences réglementaires. L'équipement qui permet de réceptionner le service TNTSAT est disponible à l'achat, sous forme de « pack » et comprend un décodeur ainsi qu'une carte TNTSAT (article 2 des conditions générales d'utilisation de la carte TNTSAT) : **le décodeur TNTSAT ainsi que la carte TNTSAT sont donc payants.**